

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2010

L'An deux mil dix, le vingt et un décembre à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : MM. DESPUJOLS J. BARGUES D. BEYLARD S. CHABAN J.M. MME. CHAVEROCHE A. MM. ENCINAS R. LEAL J.P. LEPINE J. MMES. REAUT J. SEUVE A. VERDU R. M. ZHAR M'B.

Etaient excusés : Mme. CASTANIER V. qui a donné procuration à M. DESPUJOLS J.
M. MAZZI P. qui a donné procuration à M. LEAL J.P.
Mme. DERVAU L.

Date de convocation : 14 décembre 2010

Secrétaire de séance : M. ENCINAS R.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19.10.2010

Après lecture faite par M. DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2010 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES

Monsieur BEYLARD présente plusieurs scénarios pour l'aménagement de cette place.

A la majorité, le Conseil Municipal décide d'aménager cette place en :

- Posant une bordure de 17 cm afin d'empêcher les véhicules de pénétrer à l'intérieur de la place
- Reprise des caniveaux

Coût approximatif des travaux : 45 000.00 € HT

AMENAGEMENT BUREAU D'ACCUEIL AU REZ DE CHAUSSEE

Dans le cadre d'un aménagement d'un poste de travail, un bureau d'accueil va être installé au rez de chaussée de la mairie courant janvier 2011 : l'accès au public s'en trouvera ainsi facilité.

COLUMBARIUM

- CREATION

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, le Conseil Municipal a décidé de consacrer un emplacement au cimetière pour la création d'un columbarium.

Ce columbarium composé de 12 cases en granit rose poli accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres de personnes incinérées, domiciliées sur la commune.

- TARIFS DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- Concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 285.00 €
- Concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 350.00 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2011, à savoir :

Concessions :

- Temporaires de 15 ans : 285.00 €
- Trentenaires : 350.00 €

AIRE DE JEUX OUVERT AUX ENFANTS

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'aire de jeux installée près des terrains de tennis et de pétanque est actuellement terminée et ouvert aux jeunes de 2 à 10 ans.

Le Conseil Municipal des Jeunes, à l'initiative de ce projet, a décidé de donner un nom à cet espace et propose au Conseil municipal le nom de Gérard FERRAND. En effet, il leur a semblé important de donner le nom d'une personnalité et M. FERRAND, Maire de 1965 à 1983, a été à l'origine de la Résidence St Seurin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe l'inauguration officielle au 09 avril 2011.

RECONDUCTION PARTICIPATION FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR UN ELEVE DE RIONS FREQUENTANT LA SECTION SEGPA DU COLLEGE DE PODENSAC

Monsieur le Maire fait part de la demande du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac pour le renouvellement de notre participation financière au transport scolaire d'un enfant fréquentant la section SEGPA du collège.

Le coût est évalué à 360.00 € par élève pour l'année 2010/2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour cette aide financière qui sera réglée sur le budget 2011.

SEMOCTOM : Modification du jour de la collecte des ordures ménagères

A partir du mois de janvier 2011, la collecte des ordures ménagères aura lieu

Les LUNDIS et JEUDIS

ASSOCIATION « LE RENOUVEAU DE RIONS » représenté par M. Léopold BARZUN c/Commune de RIONS : DEMANDE ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. Thierry PRUNEAU

Monsieur le Maire rappelle que l'Association « Le Renouveau de Rions » représenté par M. Léopold BARZUN a demandé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux d'annuler le permis de construire N° PC3335506A1030 délivré le 8 janvier 2007 par le Maire à M. PRUNEAU en vue de l'aménagement et de la modification du terrain sis 16 Bis Pujols Ouest.

C'est par ordonnance du 10 novembre 2010 que le Tribunal Administratif a rejeté la requête de l'Association « Le Renouveau de Rions » aux motifs : « que les conclusions en annulation présentées par l'Association « Le Renouveau de Rions » sont, en tout état de cause, manifestement irrecevables et que l'intervention de M. Léopold BARZUN n'est pas admise ».

VŒUX 2011

Le Conseil Municipal invite l'ensemble des habitants le **VENDREDI 21 JANVIER** à la Salle Polyvalente, à partir de 18h30 pour célébrer la Nouvelle Année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.